

**DECRET N°2012-548/PRES/PM/MICA 05 juillet 2012 portant adoption de la
Politique sectorielle 2011-2020 de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
(POSICA). JO N° 46 DU 15 NOVEMBRE 2012**

LE PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES



VU la Constitution ;

VU le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n°2011-479/PRES/PM/MICA du 26 juillet 2011 portant organisation du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;

Sur rapport du Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;

Le Conseil des Ministres en sa séance du 08 février 2012 ;

DECRETE

-

ARTICLE 1 : Est adoptée la politique sectorielle 2011-2020 de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA) dont le texte est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 juillet 2012

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'industrie,
du commerce et de l'artisanat

-

Patiendé Arthur KAFANDO

POLITIQUE SECTORIELLE 2011-2020 DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

POSICA 2011-2020

Septembre 2011

TABLES DES ABREVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AGR	Activité Génératrice de revenu
AIF	Agence Internationale de la Francophonie
AIP	Association Interprofessionnelle du Coton
AN	Assemblée Nationale
ANPI	Agence Nationale de Promotion des Investissements
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
APIM-BF	Association Professionnelle des Institutions de Micro finance du Burkina Faso
APO	Accord Politique de Ouagadougou
ARCE	Autorité de Régulation des Communications Electroniques
ASS	Afrique au Sud du Sahara
BACB	Banque pour l'Agriculture et le Commerce du Burkina
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BF	Burkina Faso
BIB	Banque Internationale du Burkina
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAF	Coût Assurances et Fret
CAM-CO	Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation
CBC	Conseil Burkinabè des Chargeurs
CBMP	Comptoir Burkinabè des Métaux Précieux
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina
CDM	Compte de Défi du Millénaire
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFORE	Centre de Formalités des Entreprises
CGA	Centre de Gestion Agréée
CMA-BF	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Burkina Faso
CNCC	Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation
CNPA	Commission Nationale pour la Promotion de l'Artisanat

CNPB	Conseil National du Patronat Burkinabè
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CODEPA	Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGDI	Direction Générale du Développement industriel
DGEM	Direction Générale de l'Energie et des Mines
DOS	Document d'Orientation Stratégique
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
EDIC	(Programme du Cadre Intégré)
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAI	Fournisseurs d'Accès Internet
FASONORM	Structure Nationale de Normalisation
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCPB	Fédération des Caisses Populaires du Burkina
FENABF	Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso
FENACOM	Fédération Nationale des Corporations et des Métiers de l'Artisanat
FGIC	Fonds de Garantie des Industries Culturelles
FMI	Fonds Monétaire International
FRCP	Facilité pour Réduire la Pauvreté et pour la Croissance
GAR	Gestion Axée Résultats
GBO	Gestion Budgétaire par Objectif
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPI	Groupement Professionnel des Industriels
GRAF	Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier
GSM	Global System for Mobile Communication
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDE	Investissement Direct Etranger
IED	Investissement Etranger Direct
IGAE	Inspection Générale des Affaires Economiques
IMF	Institution de Micro Finance
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JEB	Journée de l'Entrepreneuriat Burkinabè
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MCPEA	Ministère du Commerce de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MICPIPA	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Promotion de l'Initiative Privée et de l'Artisanat
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MPEA	Micro et Petite Entreprise Artisanale
NBIC	Nanotechnologie, Biotechnologie, Informatique, Connaissances
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique

OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAC	Office National du Commerce Extérieur
ONASER	Office National de la Sécurité Routière
ONATEL	Office National des Télécommunications
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPA	Organisation Professionnelle d'Artisans
OSC	Organisation de la Société Civile
OSP	Organisation du Secteur Privé
PACDE	Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Entreprise
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PAP	Projet Annuel de Performance
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PER	Programme Economique Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PGF	Productivité Globale des Facteurs
PM	Premier Ministère
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNE	Plan National d'Electrification
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRES	Présidence
PRMN	Programme de Restructuration et de Mise à Niveau
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESINA	Réseau Informatique National de l'Administration
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SC	Société Civile
SFI	Société Financière Internationale
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SIGASPE	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SINTAX	Système Informatique de Taxation
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SN-SOSUCO	Société Nouvelle-Société Sucrière de la Comoé
SOCOMA	Société de Coton du Gourma
SOFITEX	Société des Fibres Textiles
SONABHY	Société Nationale des Hydrocarbures
SONACIB	Société Nationale de Cinématographie du Burkina
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
SYDONIA	Système Douanier automatisé
TDR	Termes de Référence
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologie de l'Information et de Communication

TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
USA	United States of America
VAO	Village Artisanal de Ouagadougou
VAN	Valeur Actuelle Nette
ZAD	Zone d'Activités Diverses

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), dans le cadre des réformes engagées par l'Etat, est responsable de la politique gouvernementale dans les domaines de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Cette politique du Gouvernement s'inscrit dans les réformes engagées par l'Etat dans la perspective de relever le grand défi décliné dans le Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable (PAGEDD) qui est celui de l'accélération de la croissance et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) afin de placer le Burkina Faso sur les sentiers de l'émergence et du développement durable.

Les efforts fournis par le ministère dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, n'ont pas permis de répondre avec satisfaction aux aspirations persistantes des acteurs.

Le MICA se doit alors de se doter d'un nouveau cadre référentiel qui définit une vision d'ensemble illuminant le chemin à suivre et lui permettant de dégager une synergie d'actions afin de contribuer efficacement à l'émergence du Burkina Faso.

C'est dans cette optique que le ministère a défini une politique sectorielle afin d'assurer une plus grande cohérence et une synergie d'actions dans la conduite efficace des différentes réformes et changements qui s'imposent en matière d'industrie, de commerce et de l'artisanat.

La politique sectorielle du MICA a été élaborée de façon participative suivant trois étapes :

- une phase diagnostique qui a permis de déceler les forces et les faiblesses actuelles du MICA d'une part, et d'identifier les menaces et les opportunités dans les perspectives d'intervention du ministère d'autre part,
- une phase d'élaboration des programmes, qui, à la lumière du diagnostic a consisté à la formulation des politiques des secteurs d'intervention du ministère ;
- une phase d'élaboration de plan d'actions pour la mise en œuvre de la politique sectorielle.

Chacune de ces trois phases a été validée par l'ensemble des acteurs concernés (administration publique,

secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers) lors d'un atelier de validation sous la conduite des premiers responsables du département.

Le document de politique sectorielle est composé de quatre grandes parties :

- présentation des secteurs,
- synthèse de la situation diagnostique des secteurs ;
- politiques et stratégies des secteurs ;
- mise en œuvre de la stratégie.

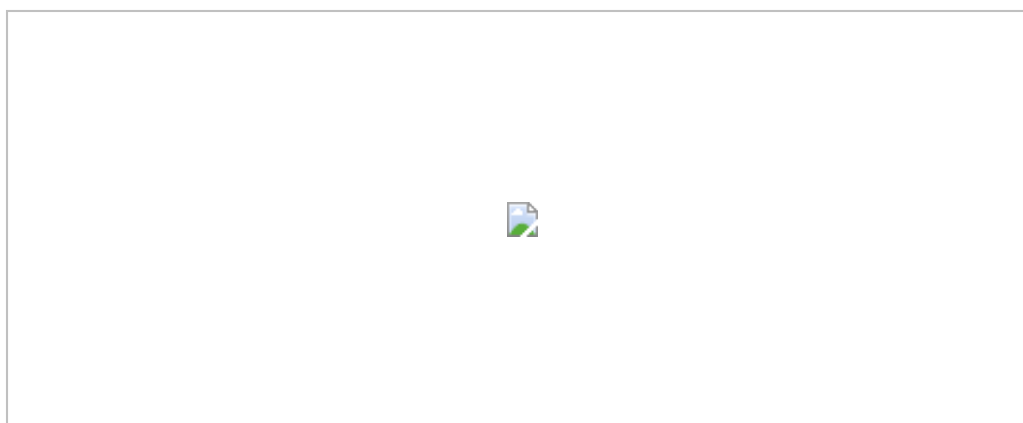
PARTIE I. PRESENTATION DES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

I. CONTEXTE D'ELABORATION DE LA POLITIQUE

I.1. Contexte macro économique global

Le contexte macro économique global dans le cadre duquel s'inscrit la présente politique sectorielle, se positionne dans un cadre global, macroéconomique, en quête d'un développement durable qui résulte d'une intersection entre les politiques de croissance économique (qui se doivent d'être endogènes), les politiques de protection de l'environnement (une agriculture doublement verte) et celles de requête d'une équité sociale (économie sociale), comme dessiné dans le cadre ci-dessous.

SCHEMA 1 : les piliers d'un développement durable

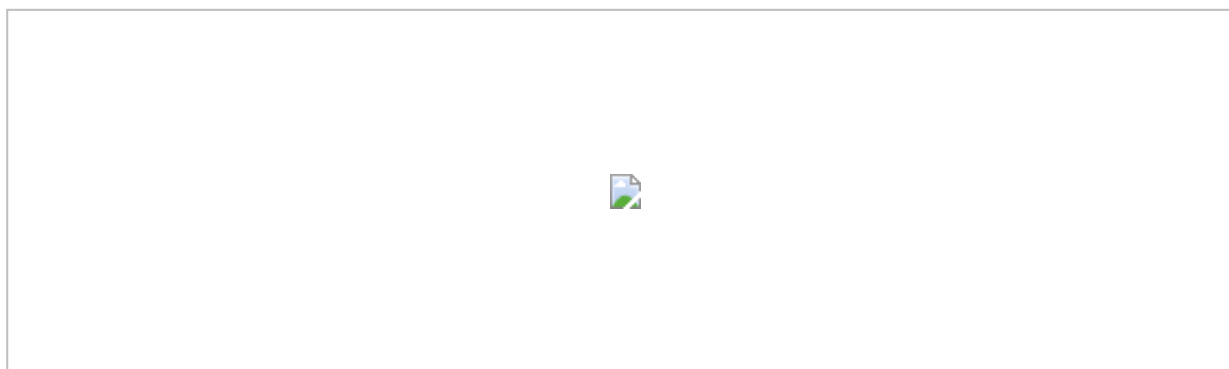


I.1.1 Indicateurs macro économiques

I.1.1.1 Le taux de croissance du PIB 1980-2009

Une lecture de l'évolution graphique du PIB burkinabè, en prix constants, sur les trois dernières décennies (1980-2009) montre deux périodes : (i) la première, de 1980 à 1996, où les mouvements sont en dents de scie et, (ii) la deuxième à partir de 1997, où l'évolution se stabilise sans de grands écarts jusqu'en 2009, comme cela apparaît sur le tableau ci-dessous. La croissance au cours de cette période se sera située dans un contexte de stabilité relative, légèrement ascendante.

Figure 1 : Evolution du PIB du Burkina Faso en prix constants : 1980-2009

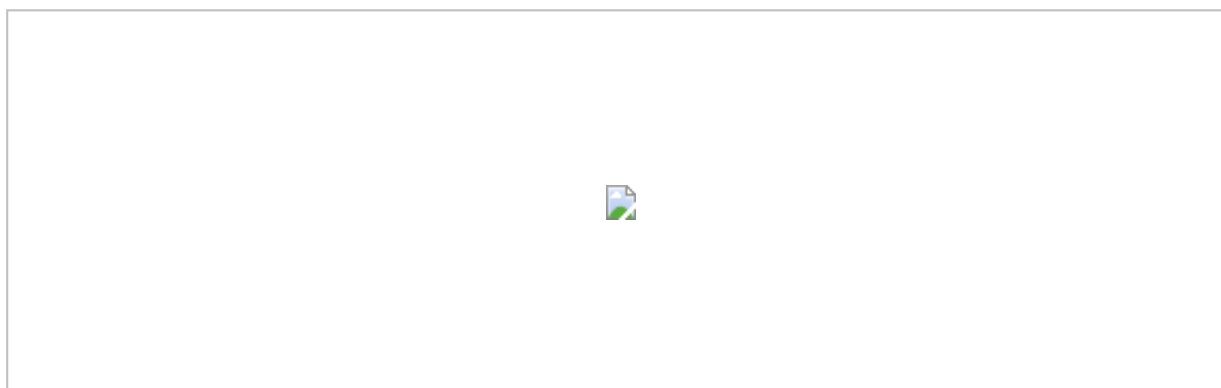


Source: FMI, World Economic Outlook, 2009

I.1.1.2 Le taux d'inflation 1980-2009

Le graphique ci-dessous qui illustre l'évolution du taux d'inflation (en termes de moyenne des prix de la consommation), suggère un maintien du taux sur les trois décennies (1980-2009), à l'exception d'une montée en 1994, sans doute causée par des conséquences liées à la dévaluation du FCFA intervenue en janvier de la même année.

Figure 2 : Evolution de la moyenne des prix à la consommation de 1980-2009



Source: FMI, World Economic Outlook, 2009

I.1.2 La part des secteurs dans le PIB

Une lecture sectorielle reprise dans le tableau ci-dessous récapitule la contribution des secteurs au PIB en pourcentage (%). Il est observé que les parts de chaque secteur évoluent avec les changements suivants : le secteur primaire est passé d'un minimum de 29,3% (2007) à 34,5% (2001), le secteur secondaire de 19,8% (2001) à 24,2% (2008) tandis que le secteur tertiaire a évolué de 43,8% (2003) à 46,9% (2007).

Tableau 1 : Evolution de la part des secteurs dans le PIB

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Secteur Primaire	33,4	34,5	33,6	33,7	31,6	32,8	31,5	29,3	30,8
Secteur Secondaire	21,4	19,8	22,2	22,5	22,9	22,6	22,7	23,8	24,2
Secteur Tertiaire	45,2	45,8	44,2	43,8	45,5	44,6	45,8	46,9	45,1

Source : MEF, 2009

Un traitement qui prend en considération les principales activités sectorielles et leurs contributions au PIB peut être conduit avec des données en pourcentage du tableau 2 suivant (structuré par groupe d'activités). On note que les industries manufacturières ont décliné de 1,6% et les autres services de 3,0%. Quant à l'agriculture, sa part a augmenté de 3,5% de 2000 à 2008.

Tableau 2 : Ventilation sectorielle du PIB (en pourcentage)

Secteurs	2007	2008	2009
Mines	1.300	1.951	2.820

Construction, gaz, électricité, eau	9.000	8.445	8.695
Industries manufacturières	13.600	12.413	11.997
Elevage, sylviculture, pêche	14.600	14.276	14.245
Agriculture	16.800	20.514	20.335
Commerce, transport, communication	17.000	-	-
Autres services	27.800	25.643	24.791
Transport, communication	-	16.757	17.117

Source : Index Mundi

L'économie du Burkina Faso demeure, ainsi, toujours tirée par l'agriculture pluviale de subsistance et dominée par l'économie du coton et, de plus en plus, par le secteur minier dont les investissements et la production d'or non monétaire sont en montée depuis 2007.

I.2 Contexte sectoriel de l'élaboration de la politique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de la promotion de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, des résultats appréciables ont été enregistrés dans l'environnement des affaires, dans l'accroissement de la production industrielle et de l'artisanat, ainsi que dans la compétitivité des entreprises.

Malgré l'évolution de ces différents secteurs qui ont permis au Burkina d'atteindre un niveau de performance économique appréciable, force est de constater la persistance de nombreuses insuffisances dans les domaines de la transformation et de la valorisation des ressources locales, ainsi que des échanges commerciaux.

L'agriculture et l'élevage qui constituent les secteurs dominants de l'économie connaissent des difficultés liées à la faiblesse de transformation et d'exportation.

L'insuffisance de l'encadrement technique et de cadre incitatif favorable à l'investissement privé sont autant de facteurs qui influent négativement sur les capacités opérationnelles et concurrentielles du secteur privé.

L'insuffisance d'informations commerciales sur le marché national, régional et international, la non maîtrise de l'offre nationale qui est liée aux aléas climatiques, la non maîtrise de la demande, le manque de prévisibilité et de flexibilité dans le système productif, sont à l'origine des différentes perturbations sur les marchés.

Le secteur de l'artisanat, second secteur de création d'emplois après l'agriculture rencontre d'énormes difficultés de représentation, d'organisation des acteurs, de commercialisation des produits et de financement.

Pour pallier ces difficultés, le MICA s'est fixé comme objectif l'élaboration d'une politique sectorielle harmonieuse et cohérente avec les référentiels nationaux de développement, visant à dynamiser et à rendre performante l'économie dans son ensemble.

II. LE CHAMP D' ACTIONS ET LES MISSIONS DU

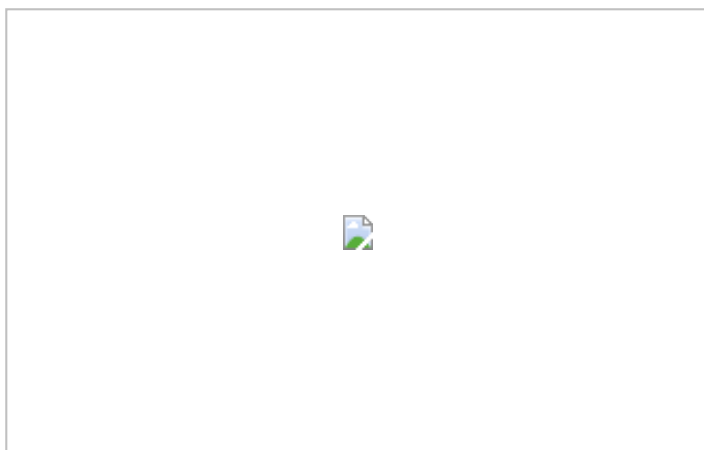
MICA

II.1 Champ d'actions du MICA

Les domaines de responsabilité du MICA comprennent des missions qui ont des interactions et des intersections entre elles dans le champ spécifique du secteur privé vu dans une perspective macro économique.

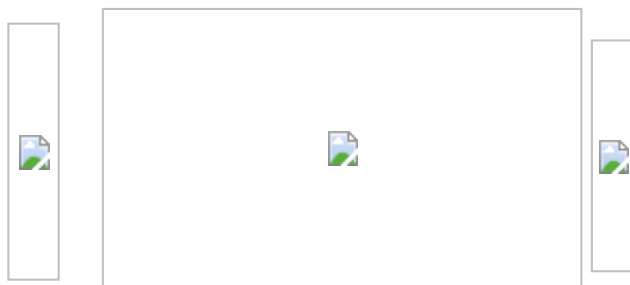
Dans le schéma ci-dessous, la grande flèche représente la totalité du secteur privé dans un pays (Burkina Faso) ou dans une région (UEMOA/CEDEAO). Il représente l'ensemble du territoire où interagissent à la fois les opérateurs privés et les acteurs publics en mission commerciale. Ce macro secteur comprend les sous-composantes privées que sont l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat, qui relèvent du MICA et d'autres activités du secteur privé qui ne relèvent pas des attributions du MICA (l'Agriculture, l'Elevage, la Pêche, les Mines, les BTP, le Tourisme etc.). Le point de convergence de l'ensemble des activités du secteur privé est le secteur commercial, lui-même contenu dans le secteur privé.

SCHEMA 2 : le secteur privé et ses composantes



Tel que schématisé et présenté, le MICA est responsable d'une partie des composantes du secteur privé et de la totalité de la composante commerciale. Sa mission n'est donc pas tournée vers le secteur public car elle a entièrement en charge les activités du secteur privé. Cependant, la problématique du MICA consiste à traiter les questions liées aux fonctionnalités de l'Etat par rapport au développement et à la promotion du secteur privé et à traiter, en outre, d'une part des termes et conditions de la compétitivité des entreprises et, d'autre part, des missions publiques, d'intérêt général, du secteur privé. La population des entreprises privées à vocation commerciale constitue ainsi la base du travail de l'Etat et du même coup, elle justifie les missions publiques du MICA.

SCHEMA 3 : le champ d'action du MICA



Secteur

Secteur

Privé

Privé

En référence au schéma ci-dessus, les interactions entre le secteur industriel et le secteur artisanal sont assez évidentes du point de vue du parcours (intersection et passage de l'artisanat à l'industrie) et des liens de production (sous-traitance) mais, en même temps, les deux secteurs se font la concurrence sur les mêmes marchés. Ainsi, sont fréquemment en concurrence les produits bio de l'artisanat contre les produits à composants chimiques ou plus élaborés de l'industrie, les produits faits à la main contre des produits de grande série industrielle, des produits personnalisés contre des produits de consommation de masse, etc.

Le marché demeure le lieu de rencontre des opérateurs du secteur privé tant pour leurs approvisionnements en matériels et équipements, en logiciels et en technologie de la connaissance, en financements et en appel de fonds, en formation et recherche de main d'œuvre et expertise humaine, que pour la vente de leurs productions. Le secteur commercial traduit en terme "académique" la réalité banale et le concept du "marché" où se jouent l'offre et la demande.

II.2 Les missions du MICA

Les missions du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) sont définies par le décret N°2011-479/PRES/PM/MICA du 26 juin 2011, portant organisation du Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat. Aux termes de ce décret, le MICA est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'industrie, de commerce et d'artisanat.

Même si la réalisation en 2010 de l'audit du ministère a permis de redimensionner et d'apporter des corrections aux attributions de certaines structures, le ministère, d'une façon générale, continue d'assumer le rôle de promoteur du secteur privé, de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

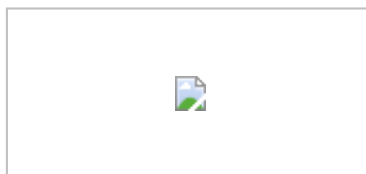
De la promotion de l'industrie, à celle du commerce intérieur et extérieur, de la promotion du secteur privé à celle de l'artisanat, de la qualité et de la métrologie, de la propriété industrielle, de l'inspection des affaires économiques aux formalités de commerce et de l'investissement, le département ministériel prend en compte dans ses attributions la vie des différents acteurs du secteur privé du Burkina Faso. Cependant, en fonction des impératifs du gouvernement, le département se voit chaque fois assigné des missions spécifiques à travers des lettres de mission que le Chef du Gouvernement lui adresse.

II.3 L'ORGANISATION DU MICA

Le nouvel organigramme du MICA représenté dans les schémas dessinés ci-dessous comprend : le Cabinet du Ministre, le Secrétariat général, les Directions générales, les directions et services déconcentrés et les organismes rattachés.

SCHEMA 4 : organisation du MICA

NIVEAU 1 : POLITIQUE



-

NIVEAU 2 : STRUCTURES CENTRALES TECHNIQUES



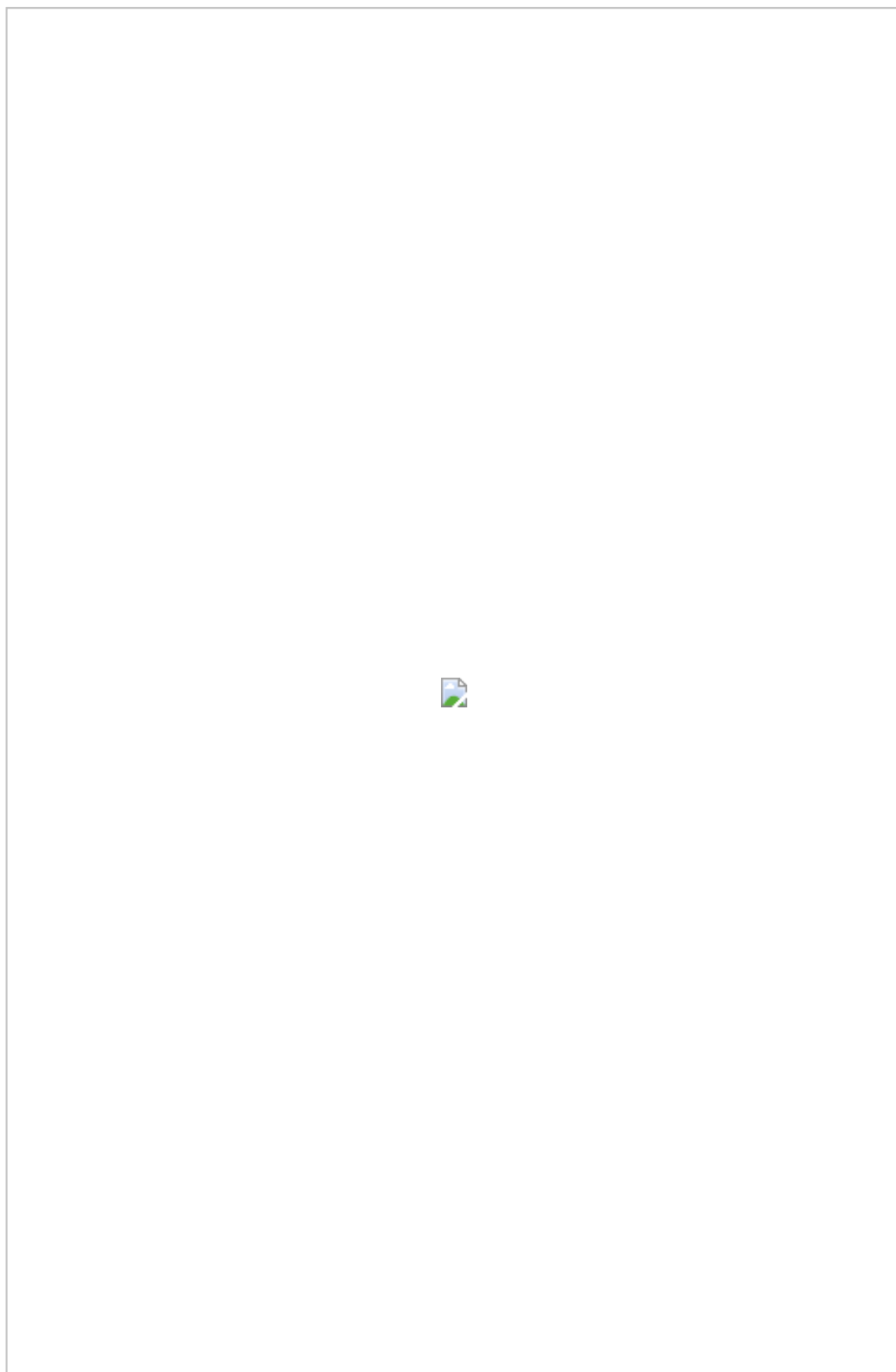
-

-

NIVEAU 3 : STRUCTURES DECONCENTREES

- Directions Régionales de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

NIVEAU 4: STRUCTURES RATTACHEES



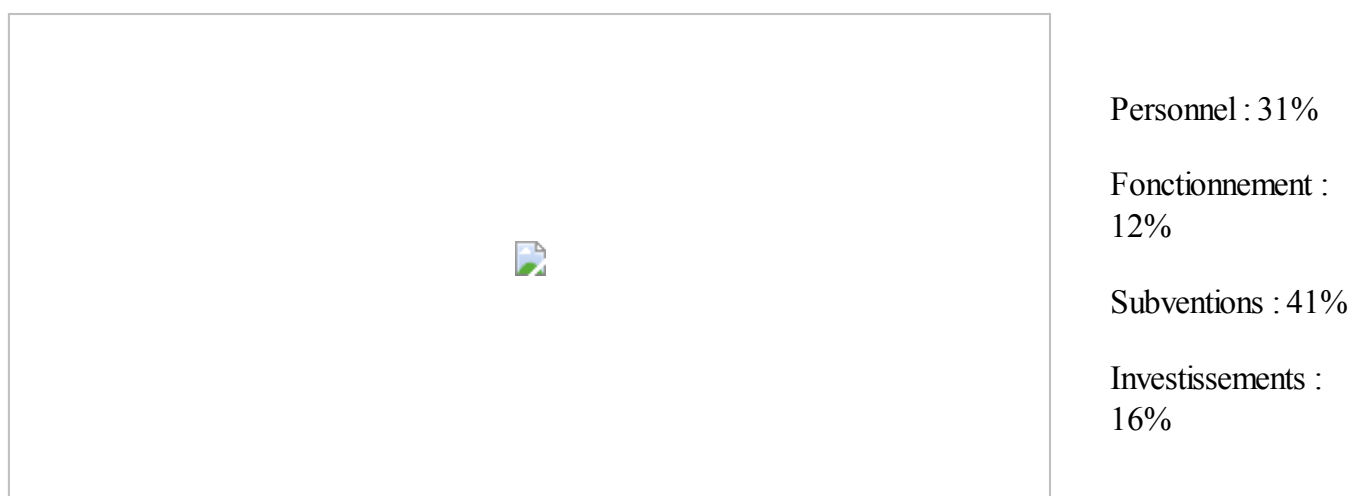
II.4 Analyse des capacités techniques et financières du MICA^[1]

II.4.1 Analyse du budget de fonctionnement

▪ *Analyse globale*

Le budget prévisionnel alloué du MICA est passé de 2.650 millions FCFA en 2010 à 2.877,6 millions de FCFA en 2011 soit une augmentation de 8,5%. Sa répartition est financièrement celle de 2011 représentée par la figure 3.

Figure 3 : Répartition budgétaire

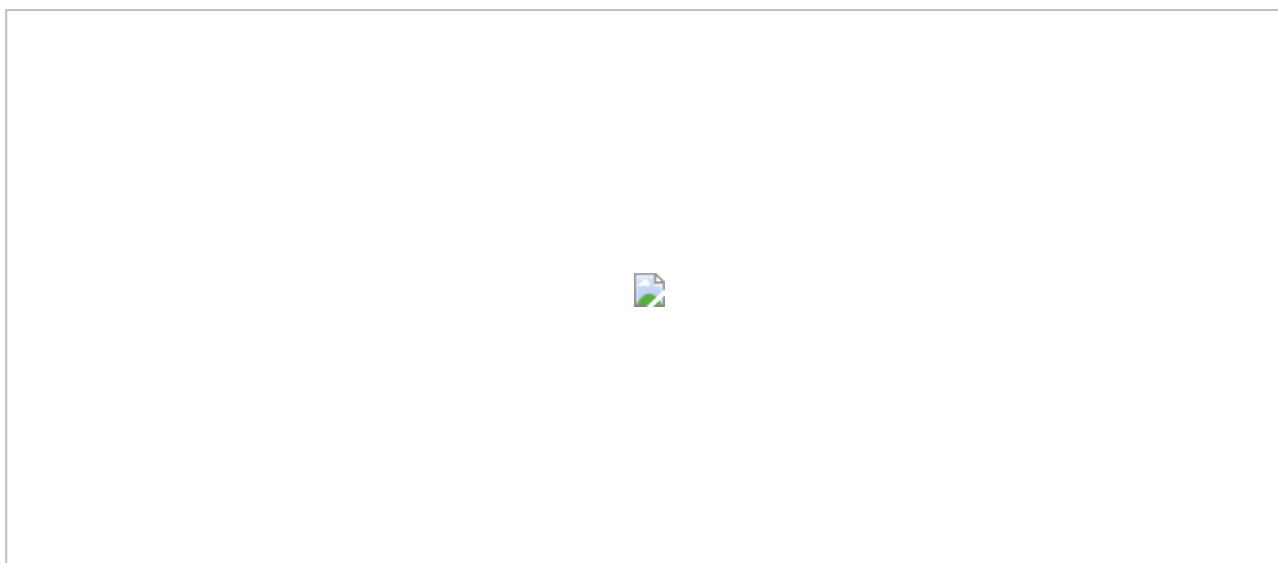


Outre cette répartition annuelle du budget, l'analyse temporelle révèle la faiblesse de son budget de fonctionnement qui par ailleurs n'évolue pas en % d'une année sur l'autre (restant à 12%). Il est passé ainsi de 328,2 millions en 2010 à 330 millions en 2011.

L'analyse détaillée des lignes budgétaires en lien avec les missions du département montre la grande difficulté à faire fonctionner ce ministère. En effet, 83% du budget de fonctionnement sert à payer les charges d'eau et d'électricité, de téléphone, de carburant et de frais de mission à l'intérieur du pays et à l'étranger. Cela est révélateur de l'étroitesse de la marge de manœuvre pour assurer le fonctionnement quotidien du ministère.

Figure 4 : Frais de fonctionnement 2011 du MICA

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU MICA (EN MILLION DE FCFA)



▪ *Analyse du budget des dépenses de personnel*

L'extrême faiblesse du budget de formation/perfectionnement qui n'est que de 56 millions de FCFA (soit 6,2%) est une des caractéristiques du MICA.

On note par ailleurs que de nombreux agents n'ont pas eu d'avancement sur leurs traitements depuis 2006. Un ajustement a été décidé représentant un total de 21,8 millions de FCFA qui représente 3% de la masse salariale.

Dépenses du personnel du MICA en 2011 (EN MILLION DE FCFA)

Figure 5 : Dépenses du personnel du MICA en 2011

DEPENSE DU PERSONNEL DU MICA EN 2011 (EN FCFA)

Zone de Texte:



▪ *Analyse du budget des dépenses de transfert courant (titre 4)*

La liste de dépenses dites de subvention du MICA pour l'année 2011 n'appelle pas de commentaires particuliers lorsqu'elles sont prises globalement.

DEPENSES DE TRANSFERT (SUBVENTIONS) DU MICA EN MILLIONS DE FCFA EN 2011

Figure 6 : Dépenses de transfert du MICA 2011

Zone de Texte:

▪ *La*



comptabilité matière

La Direction de l'Administration et des Finances (DAF) doit tenir une comptabilité matière et procéder chaque année à un inventaire général des biens meubles et immeubles. Or, on constate qu'il n'existait aucune liste du matériel du MICA. Les observations dans ce domaine sont les suivantes :

- du mobilier insuffisant, vétuste (les tables, fauteuils et chaises sont usagés et proviennent souvent d'une récupération) ;
- du matériel roulant en quantité insuffisante et en piteux état faute de budget de maintenance ;
- du matériel informatique (les ordinateurs accessoires compris) peu nombreux, sans maintenance et beaucoup obsolètes) ;
- la plupart des accès à l'Internet se font à partir d'une ligne de téléphone avec par conséquent un accès très lent et intermittent;

II.4.2 Analyse des ressources humaines

▪ *Attributions et difficultés de la Direction des Ressources Humaines (DRH)*

Cette direction compte au total quatorze (14) agents au total. Parmi les attributions reprises sous forme de fonctions et de tâches dans l'analyse fonctionnelle, on constate, tout d'abord, que certaines sont peu ou pas du tout exercées. Il s'agit notamment:

- de la planification et de la gestion des stages de formation continue et/ou de perfectionnement des agents ;
- de l'organisation des mouvements du personnel ;
- de la recherche et la mise en œuvre des moyens et actions susceptibles d'accroître la productivité, le rendement et l'efficacité des agents.

Cette direction fait face à toute une série de difficultés qui entraînent de nombreux dysfonctionnements du ministère :

- des difficultés liées à l'organisation des mouvements du personnel : (i) l'insuffisance du personnel du département ; (ii) la spécificité du poste occupé par chaque agent ; (iii) l'absence d'un plan de redéploiement du personnel ;
- des difficultés liées à la planification et à la gestion des stages de formation continue et/ou de perfectionnement des agents^[2]: (i) l'absence d'une véritable politique de formation et d'un plan de formation des agents du ministère ; (ii) l'absence de structures appropriées pour la formation/perfectionnement des agents ; (iii) l'absence d'un budget alloué aux formations/perfectionnement et stages ;
- des difficultés liées à la recherche et à la mise en œuvre des actions susceptibles d'accroître la productivité, le rendement et l'efficacité des agents : (i) l'absence d'une politique d'encouragement des agents au niveau

interne ; (ii) le retard constaté dans les avancements des agents à la Fonction Publique ; (iii) l'absence d'une structure appropriée de gestion des problèmes sociaux des agents.

▪ *Analyse des effectifs du personnel du MICA*

Les statistiques de gestion du personnel sont régulièrement tenues à jour. Au 31 mai 2010, le personnel se décompose en : (i) 306 fonctionnaires en activité au MICA, (ii) 92 contractuels en activité au MICA. Soit un total de 398 agents travaillant au MICA et 53 agents détachés.

La liste ci-dessous fournissant le nombre d'agents par emploi montre que le nombre de sept (7) juristes est insuffisant d'autant plus que bon nombre d'entre eux n'occupent aucune fonction de juristes et d'une façon générale il n'est pas sûr que les autres aient reçus une formation en « *techniques de rédaction de textes législatifs et réglementaires* ». De plus, il n'y a aucun statisticien. Le nombre de femmes émergeant au budget dépenses de personnel du MICA est de 115 soit 87 **fonctionnaires et 28 contractuelles. Elles représentent au total 25%** du total des agents du département.

La répartition des agents en activité par emploi est reprise dans le tableau ci dessous :

Conseiller des affaires économiques	168
Attaché des affaires économiques	17
Assistant des affaires économiques	71
Adjoint des affaires économiques	33
Economiste industriel et des transports	1
Juriste	7
Administrateur civil	1
Inspecteur du trésor	2
Administrateur des services financiers	1
Adjoint techniques statistiques	4
Économiste	4
Agent comptable	2
Conseiller des affaires étrangères	2
Conseiller presse	1
Secrétaire administratif	6
Adjoint administratif	16
Conseiller GRH	4
Assistant GRH	3
Agent spécial GRH	2
Secrétaire de direction	7
Secrétaire	18
Adjoint de secrétariat	10
Ingénieur chimiste	1
Biochimiste	1

Technicien assainissement	2
Professeur	2
Archiviste	1
Aide documentaliste	1
Agent de bureau	8
Agent de liaison	13
Agent public	5
Standardiste	1
Chauffeur	13
Gardiens	10
Manœuvre	1
Traductrice Interprète	1
Autres	12
TOTAL	452

▪ *Perception de démotivation du personnel*

Le principal problème rencontré dans ce ministère est celui de la démotivation du personnel au travail. Cette démotivation repose sur différentes récriminations, notamment les suivantes :

- Il s'agit tout d'abord et avant tout du niveau très bas des traitements perçus par la fonction publique.
- Il s'agit ensuite d'une perception d'injustice entre les anciens chefs de service et les nouveaux. Les indemnités des chefs de service prévues par les textes ont été supprimées il y a environ quatre années pour les nouvelles nominations alors que les anciens ont conservé leur indemnité.
- A niveau de diplôme et de compétence égale, il y a une différence de salaire et d'avantages entre un cadre qui travaille au MICA et d'autres collègues d'autres départements ;
- Les conditions et l'environnement de travail jouent un rôle important dans la psychologie collective du Burkina Faso. Or, le faible niveau d'équipement informatique dans les bureaux du MICA, la difficulté pour avoir accès à l'Internet, la difficulté ne serait-ce que d'avoir du papier et de l'encre, l'absence de formation pratique et/ou de séminaires de perfectionnement viennent accroître le sentiment des agents du MICA d'être complètement délaissés par le système.

En conclusion, il est attendu des résultats aux agents sans que les moyens nécessaires pour les atteindre ne leur soient accordés. Cela génère chez eux une très forte frustration.

▪ *La formation et le perfectionnement des cadres*

Dans ce domaine, il y a lieu de noter les problèmes suivants:

- l'absence d'une véritable politique de formation et d'un plan de formation des agents du ministère ;
- l'absence d'un budget alloué aux formations et stages ;

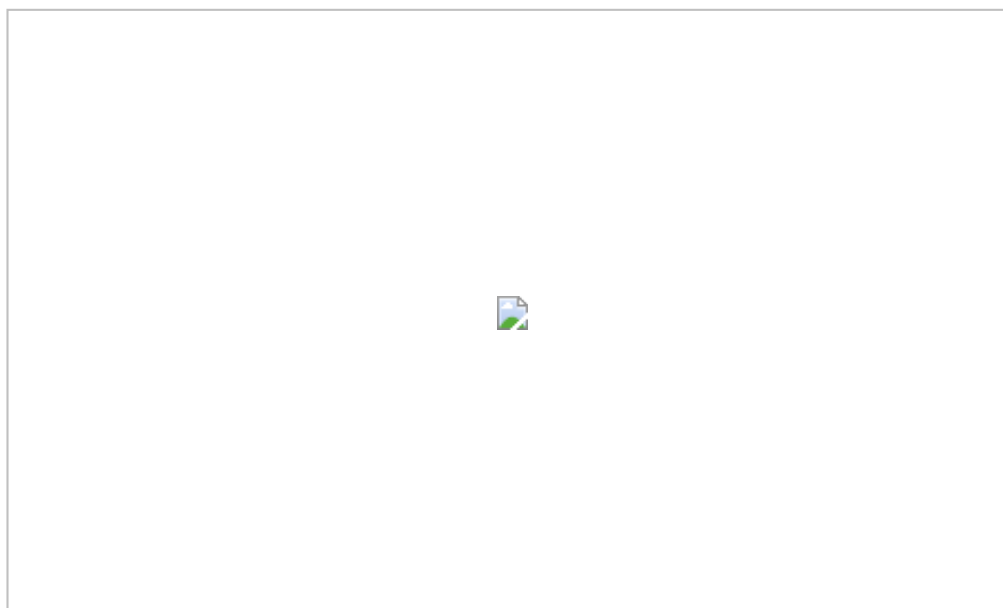
Sur 15 agents en formation à l'ENAM en 2011 aucun ne bénéficie de formation de courte durée sur des

techniques pratiques de perfectionnement correspondant à des besoins spécifiques identifiés. On note ainsi une autre grave déficience dans la gestion de ce ministère d'autant plus que le budget formation est très faible par rapport aux besoins. C'est l'un des maillons faibles de l'organisation du MICA.

▪ ***Les départs à la retraite***

Une analyse prospective (figure 7), projette que 102 agents devront partir à la retraite entre 2010 et 2015 ce qui représente exactement 23% soit un quart du personnel du ministère.

Figure 7 : Départ prévisionnel à la retraite



Pour préparer le remplacement de ces départs, il a seulement été demandé en 2010 qu'un contingent de 72 élèves fonctionnaires sortis de l'ENAM viennent renforcer l'effectif du MICA. Aucun processus d'accompagnement, de perfectionnement à certaines techniques spécifiques à chacune des directions générales n'a été préparé ni mis en œuvre. Pourtant on pourrait demander aux agents responsables qui partiront à la retraite de consacrer une partie de leur temps à former les jeunes recrues et à leur transmettre leur savoir faire et leurs expériences pratiques. Il n'existe pas encore de plan de carrière pour chacun d'eux. Avec tous ces handicaps de départ, il serait difficile au MICA de mettre en œuvre sa politique sectorielle et son plan d'actions.

-

-

PARTIE II. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS DES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

-

I. ANALYSE DE LA SITUATION DES SECTEURS

I.1. Analyse du secteur industriel

I.1.1. Description et caractéristiques du secteur industriel

Le secteur industriel comprend les industries manufacturières, extractives, agroalimentaires, les Bâtiments et Travaux Publics, l'électricité, le gaz, l'eau etc. Il a enregistré une croissance de 5,8% en 2009 contre 6,1% en 2008 sous les effets des industries extractives qui, après une forte hausse de 141,1% en 2008 ont connu une croissance de 40% en 2009. La production d'or non monétaire s'est accrue, passant de 5,58 tonnes en 2008 à 11 tonnes en 2009, ce qui fait désormais de ce métal précieux le premier produit d'exportation en valeur du pays au cours de la période.

Cette évolution du secteur s'explique aussi par la poursuite des activités de la branche des BTP en rapport avec l'intensification des chantiers notamment la construction d'infrastructures socio économiques urbaines, des travaux publics de transport et des investissements réalisés par les sociétés de télécommunication.

I.1.2. Contribution du secteur industriel dans l'économie

I.1.2.1 Contribution à la création d'emplois

En 2007, l'industrie employait environ 17 863 personnes. En 2008, le nombre d'emplois du secteur industriel passe à 18 745 personnes avec une masse salariale versée de près de 39 milliards FCFA. On note cependant une baisse de la part des emplois industriels par rapport à l'effectif global.

I.1.2.2 Contribution à la création de richesse nationale

La valeur totale produite par le secteur industriel est en croissance, passant de 64,6 milliards FCFA en 2003 à 92,4 milliards FCFA en 2008. A cette date, c'était le secteur de l'énergie qui avait la valeur ajoutée la plus importante soit 44% en moyenne. Il est suivi du textile (18,3%), de la boisson (14%) et de l'agroalimentaire avec 10,2%.

Les industries burkinabé importent des matières premières à hauteur de 15,5% (UEMOA) et de 31,4% (hors UEMOA) et consomment des matières premières locales à hauteur de 53,1%.

Selon les statistiques du Ministère de l'Economie et des Finances, il ressort qu'en 2008, le secteur industriel a été en croissance de 5.8 % et a bénéficié des flux d'investissements miniers.

I.1.2.3 Contribution aux exportations

Les exportations représentent environ 10 % du PIB au Burkina Faso et sont concentrées sur des produits non transformés tel le coton qui représente 47,5% des exportations. Les exportations de produits industriels burkinabè concernent :

- pour la zone UEMOA : le tabac 49%, le métal et la fabrication métallique 23,7% et l'agroalimentaire 17,4% ; le marché national burkinabè consomme 49% de la production industrielle.
- pour la zone hors UEMOA, le textile (coton) à 94,9%, les cuirs et peaux à 3,3% et l'agroalimentaire 1,7%

I.1.2.4 Contribution aux investissements

En 2007, le secteur d'activités des industries a réalisé des investissements pour un total de 74,04 milliards de FCFA contre 84,08 milliards en 2006.

Il convient de relever que les nouveaux investissements c'est-à-dire les nouvelles réalisations, les extensions, les renouvellements des équipements, ont évolué de 15 milliards à plus de 36 milliards environ de 2003 à 2007.

I.1.3. Forces/faiblesses, opportunités/menaces du secteur industriel

L'analyse SWOT [3] du secteur industriel est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Forces/faiblesses et opportunités/Menaces du secteur industriel burkinabè

Forces	Faiblesses
<p>un dynamisme des PME/PMI ;</p> <p>une prise de conscience de la nécessité de développement de certaines transformations ;</p> <p>une créativité dans la transformation de produits locaux à capitaliser ;</p> <p>l'organisation de certaines filières est un acquis (Coton, karité, mangue etc.) ;</p> <p>un code minier attractif ;</p> <p>le soutien de l'Etat dans les secteurs en difficultés ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • une inconstance dans l'approvisionnement en matière première locales de qualité et en quantité : faible utilisation des capacités installées ; • une intégration sous régionale encore faible ; • une faiblesse de la disponibilité en main d'œuvre qualifiée dans les secteurs d'ingénieries ; • une faible collaboration entre les acteurs pour étendre la chaîne de valeur ; • le manque de ressources naturelles, telles que les minéraux, les produits forestiers ; • un secteur informel encore prépondérant ;

un climat des affaires en constante
amélioration ;

un tissu industriel en croissance ;

une main d'œuvre abondante et moins chère.

- des équipements vétustes par manque d'investissement conséquent ;
- la faible utilisation des résultats de la recherche et des innovations ;
- la faible compétitivité des industries (coûts de production structurellement élevés, manque de traçabilité) ;
- la fraude et concurrence déloyales ;
- le non respect des réglementations en vigueur ;
- la faible transformation des matières premières ;
- la faible capacité managériale (surtout les PMI) ;
- des études sur l'installation d'unités industrielles souvent mal ficelées entraînant un mauvais début et l'exposition à une faillite certaine.

